

Conditions Définitives



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme) de 750.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No : 2014-1

TRANCHE No : 1

Emission d'un montant de 12.000.000 d'euros, au taux de 1,635% l'an et arrivant à échéance le 30 septembre 2024

Prix d'Emission 99,739%

Bayerische Landesbank

En date du 26 septembre 2014

Cy

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 4 juillet juin 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 14-361 en date du 4 juillet 2014) relatif au Programme d'émission de Titres de créance de l'Emetteur de 750.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "Prospectus de Base") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE (la "Directive Prospectus"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont disponibles (a) sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (<http://www.bas-rhin.fr/le-conseil-general/le-cg67/finances/programme-euro-medium-term-notes-emitn>) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Emetteur :	Département du Bas-Rhin
2	(i) Souche N : (ii) Tranche N :	2014-1 1
3	Devise :	Euros
4	Montant Nominal Total : (i) Souche : (ii) Tranche :	12.000.000 Euros 12.000.000 Euros 12.000.000 Euros
5	Prix d'émission :	99,739 % du Montant Nominal Total
6	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 Euros
7	(i) Date d'émission : (ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	30 septembre 2014 30 septembre 2014
8	Date d'Echéance :	30 septembre 2024
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,635%
10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12	Options de Remboursement :	Non Applicable
13	(i) Rang : (ii) Date d'autorisation de l'émission :	Senior 9 décembre 2013 (délibération n° CG/2013/114 du 9 décembre 2013 du Conseil général de l'Emetteur)
14	Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	1,635 % par an payable annuellement
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	30 septembre de chaque année
	(iii) Montant (s) de Coupon Fixe :	1.635 Euros pour 100.000 Euros de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de (s) Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v) Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :	Base Exact/Exact-ICMA
	(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :	30 septembre pour chaque année
16	Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :	Non Applicable
17	Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
19	Option de Remboursement au gré des Titulaires :	Non Applicable
20	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	100.000 Euros par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 Euros
21	Montant de Versement Echelonné :	Non Applicable
22	Montant de Remboursement Anticipé :	
	(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 9) :	100.000 Euros par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 Euros
	(ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement	Oui

- du Coupon (article 6(f)) :
- (iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) :
- 23 **Rachat (Article 6(g)) :** Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- 24 **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
- (iv) Exemption TEFRA applicable : Non Applicable
- 25 **Place(s) Financière(s) (Article 7(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :** Non Applicable
- 26 **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Non Applicable
- 27 **Masse (Article 11) :**
- Représentant de la Masse titulaire :
- CACEIS CORPORATE TRUST (439 430 976 RCS PARIS)
 Adresse : 14, rue Rouget de Lisle – 92130 ISSY LES MOULINEAUX
 Représenté par M. Jean-Michel DESMAREST
 Fonction : Directeur Général de CACEIS Corporate Trust
- Représentant de la Masse suppléant :
- CACEIS BANK FRANCE (692 024 722 RCS PARIS)
 Adresse : 1-3, place Valhubert – 75013 PARIS
 Représenté par Mme Carine ECHELARD
 Fonction : Directeur Général de CACEIS BANK France
- Rémunération
 Le Représentant Titulaire percevra une rémunération annuelle de 400 Euros HT.

PLACEMENT

- 28 (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable
- (ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable
- (iii) Commission de l'Agent Placeur : Non Applicable
- (iv) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable
- 29 Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur :
- Bayerische Landesbank
 Brienner Strasse 18
 80333 Munich
 République Fédérale d'Allemagne
- 30 Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1; Règles TEFRA Non Applicable

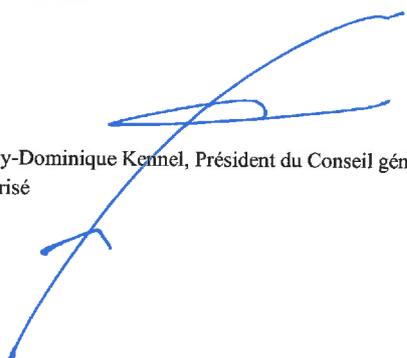
OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises sous le programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 750.000.000 d'euros du Département du Bas-Rhin.

4

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.
Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par :  Monsieur Guy-Dominique Kennel, Président du Conseil général du Département du Bas-Rhin
Dûment autorisé



PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Non Applicable
- (ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : Non Applicable

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne sont pas notés

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des éléments fournis dans le chapitre « Informations Générales », à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement : 1,635%

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN : FR0012189389

(ii) Code commun : 111546312

(iii) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
Euroclear France
66 rue de la Victoire
75009 Paris

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

(v) Livraison : Livraison contre paiement

(vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : Non Applicable

(vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont : Non Applicable

**CONFIRMATION DE L'EMETTEUR
A L'AGENT PLACEUR ET A L'AGENT FINANCIER**

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES (EURO MEDIUM TERM NOTE
PROGRAMME) DE 750.000.000 D'EUROS**

Bayerische Landesbank
Corporate Center
Brienner Strasse 18
80333 Munich
Federal Republic of Germany

A l'attention de : Matthias Mögerlein

copie : CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy-Les-Moulineaux
France
evelyne.lefort@caceis.com
CT-OST-ServicesFinanciers@caceis.com
ct-ost-referentiel@caceis.com

26 septembre 2014

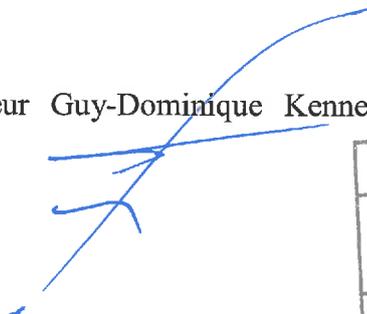
A l'attention de : Evelyne LEFORT

Nous vous confirmons avoir reçu les Conditions d'Emission relatives à une Tranche de Titres (les "**Titres**") dans le cadre du Programme d'émission de titres cité en référence contenues dans le courrier électronique que vous nous avez adressé le 24 septembre 2014 avec en copie l'Agent Financier.

Nous confirmons l'exactitude de cette information, autorisons Bayerische Landesbank et lui demandons de préparer les Conditions Définitives en français correspondant aux Titres et de mettre en œuvre, le cas échéant, toute autre action relative à ces Titres conformément au Contrat de Service Financier.

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Représenté par : Monsieur Guy-Dominique Kennel, Président du Conseil général du Département du Bas-Rhin



**CONFIRMATION A ADRESSER
PAR L'AGENT PLACEUR A L'EMETTEUR**

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES (EURO MEDIUM TERM NOTE
PROGRAMME) DE 750.000.000 D'EUROS**

Département du Bas-Rhin
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG Cedex 9
obligataire@cg67.fr

A l'attention de : Vladimir DOLIQUE,
Jonathan BISOT-LEFEBVRE et
Jean-François BAUM

copie : CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy-Les-Moulineaux
France
evelyne.lefort@caceis.com
CT-OST-ServicesFinanciers@caceis.com
ct-ost-referentiel@caceis.com

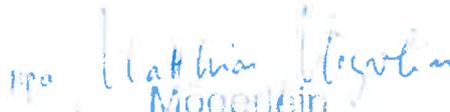
24 septembre 2014

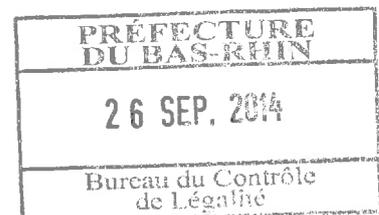
A l'attention de : Evelyne LEFORT

Nous confirmons notre accord pour faire souscrire et payer et, à défaut, souscrire et payer nous-mêmes, les Titres selon les Conditions d'Emission indiquées dans la *term sheet* ci-jointe conformément aux stipulations du Contrat de Placement relatif au Programme cité en référence.

Bayerische Landesbank
Représenté par :


Rosner
Legal Counsel


Mogenlein
Legal Counsel



Termsheet Finale Département Bas-Rhin

Emetteur :	Département Bas-Rhin
Devise :	Euro
Maturité :	10 ans
Taille d'émission (en millions d'Euros) :	12,0
Type :	Taux fixe
Coupon :	1,635%
Méthode de décompte des jours :	Annuelle, Exact/Exact
Convention de Jour Ouvré :	Non-ajustée, suivante
Jours Ouvrés :	TARGET
ISIN :	FR0012189389
Remboursement :	A l'échéance
Date d'annonce :	23 septembre 2014
Date de valeur :	30 septembre 2014
Date d'échéance :	30 septembre 2024
Valeur nominale :	100.000 Euros
Prix d'émission :	99,739%
Produit net :	Euro 11.968.680,00
Format :	Sous le Programme EMTN de l'émetteur
Droit applicable :	Droit français
Cotation en bourse :	Aucune
Règlement livraison :	Euroclear / Système français de règlement livraison

Conditions Définitives



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme) de 750.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No : 2014-1

TRANCHE No : 1

Emission d'un montant de 12.000.000 d'euros, au taux de 1,635% l'an et arrivant à échéance le 30 septembre 2024

Prix d'Emission 99,739%

Bayerische Landesbank

En date du 26 septembre 2014

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 4 juillet juin 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 14-361 en date du 4 juillet 2014) relatif au Programme d'émission de Titres de créance de l'Emetteur de 750.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE (la "**Directive Prospectus**"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont disponibles (a) sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (<http://www.bas-rhin.fr/le-conseil-general/le-cg67/finances/programme-euro-medium-term-notes-emitn>) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Emetteur :	Département du Bas-Rhin
2	(i) Souche N : (ii) Tranche N :	2014-1 1
3	Devise :	Euros
4	Montant Nominal Total : (i) Souche : (ii) Tranche :	12.000.000 Euros 12.000.000 Euros 12.000.000 Euros
5	Prix d'émission :	99,739 % du Montant Nominal Total
6	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 Euros
7	(i) Date d'émission : (ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	30 septembre 2014 30 septembre 2014
8	Date d'Echéance :	30 septembre 2024
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,635%
10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12	Options de Remboursement :	Non Applicable
13	(i) Rang : (ii) Date d'autorisation de l'émission :	Senior 9 décembre 2013 (délibération n° CG/2013/114 du 9 décembre 2013 du Conseil général de l'Emetteur)
14	Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	1,635 % par an payable annuellement
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	30 septembre de chaque année
	(iii) Montant (s) de Coupon Fixe :	1.635 Euros pour 100.000 Euros de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de (s) Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v) Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :	Base Exact/Exact-ICMA
	(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :	30 septembre pour chaque année
16	Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :	Non Applicable
17	Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
19	Option de Remboursement au gré des Titulaires :	Non Applicable
20	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	100.000 Euros par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 Euros
21	Montant de Versement Echelonné :	Non Applicable
22	Montant de Remboursement Anticipé :	
	(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 9) :	100.000 Euros par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 Euros
	(ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement	Oui

- du Coupon (article 6(f)) :
- (iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) :
- 23 **Rachat (Article 6(g)) :** Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- 24 **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
- (iv) Exemption TEFRA applicable : Non Applicable
- 25 **Place(s) Financière(s) (Article 7(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :** Non Applicable
- 26 **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Non Applicable
- 27 **Masse (Article 11) :**
- Représentant de la Masse titulaire :
- CACEIS CORPORATE TRUST (439 430 976 RCS PARIS)
 Adresse : 14, rue Rouget de Lisle – 92130 ISSY LES MOULINEAUX
 Représenté par M. Jean-Michel DESMAREST
 Fonction : Directeur Général de CACEIS Corporate Trust
- Représentant de la Masse suppléant :
- CACEIS BANK FRANCE (692 024 722 RCS PARIS)
 Adresse : 1-3, place Valhubert – 75013 PARIS
 Représenté par Mme Carine ECHELARD
 Fonction : Directeur Général de CACEIS BANK France
- Rémunération
 Le Représentant Titulaire percevra une rémunération annuelle de 400 Euros HT.

PLACEMENT

- 28 (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable
- (ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable
- (iii) Commission de l'Agent Placeur : Non Applicable
- (iv) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable
- 29 Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur :
- Bayerische Landesbank
 Brienner Strasse 18
 80333 Munich
 République Fédérale d'Allemagne
- 30 Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1; Règles TEFRA Non Applicable

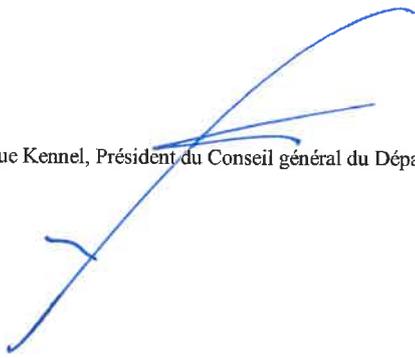
OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises sous le programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 750.000.000 d'euros du Département du Bas-Rhin.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.
Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Guy-Dominique Kennel, Président du Conseil général du Département du Bas-Rhin
Dûment autorisé



PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Non Applicable
- (ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : Non Applicable

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne sont pas notés

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des éléments fournis dans le chapitre « Informations Générales », à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement : 1,635%

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN : FR0012189389

(ii) Code commun : 111546312

(iii) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
Euroclear France
66 rue de la Victoire
75009 Paris

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

(v) Livraison : Livraison contre paiement

(vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : Non Applicable

(vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont : Non Applicable

LETTRE D'ADHESION D'AGENT PLACEUR

A : Département du Bas-Rhin
Place du quartier blanc
67000 Strasbourg
(l' "Emetteur ")

A l'attention de : Vladimir DOLIQUE,
Jonathan BISOT-LEFEBVRE et
Jean-François BAUM

24 septembre 2014

Messieurs,

**Programme d'émission de titres (Euro Medium Term Note Programme) du
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
de 750.000.000 d'euros**

Nous faisons référence au Contrat de Placement entre l'Emetteur, les Agents Placeurs et l'Arrangeur mentionnés audit contrat (le "**Contrat de Placement**") en date du 4 juillet 2014 relatif au Programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Note Programme*) cité en référence. Les termes employés dans la présente lettre ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat de Placement.

Nous vous confirmons avoir reçu les documents suivants :

- (i) une copie des Contrats et du Prospectus de Base ;
- (ii) une copie des documents auxquels il est fait référence dans la Clause 9.2 du Contrat, ainsi que nous l'avons demandé ;

et être satisfaits du contenu de ces documents ou reconnaître les avoir reçus.

Pour les besoins du Contrat de Placement, nos coordonnées sont les suivantes :

Bayerische Landesbank
Corporate Center
Brienner Strasse 18
80333 Munich
Federal Republic of Germany

Téléphone : +49 (0)89 2171-23402
Fax : +49 (0)89 2171-23439
Email : matthias.moegerlein@bayernlb.de

A l'attention de :

Matthias Mögerlein
0100-/-1000- Legal Services
-1051- New Issues Documentation & Legal
Advice, ABS Legal Matters

Nous confirmons que, à partir du 24 septembre 2014, nous exercerons les fonctions d'Agent Placeur au titre de l'émission d'obligations, par le Département du Bas-Rhin, d'un montant de EUR 12.000.000, au taux de 1,635% l'an, arrivant à échéance le 30 septembre 2024 et ayant pour numéro de Tranche 2014-1 et de Souche 1 conformément aux termes de la Clause 13.3 du Contrat de Placement.

Cette lettre sera régie et interprétée conformément au droit français.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer votre accord sur les termes de cette lettre en nous retournant un original dûment contresigné.

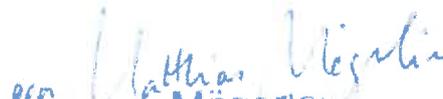
Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

BAYERISCHE LANDESBANK

Représenté par :


Rosner

Legal Counsel

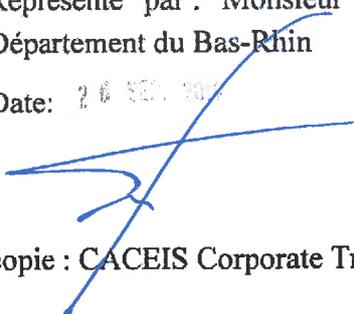

Matthias Mögerlein
Legal Counsel

Nous vous confirmons les termes de la lettre ci-dessus.

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Représenté par : Monsieur Guy-Dominique Kennel, Président du Conseil général du Département du Bas-Rhin

Date: 26 SEP 2014


copie : CACEIS Corporate Trust, en tant qu'Agent Financier

**CONFIRMATION DE L'EMETTEUR
A L'AGENT PLACEUR ET A L'AGENT FINANCIER**

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES (EURO MEDIUM TERM NOTE
PROGRAMME) DE 750.000.000 D'EUROS**

Bayerische Landesbank
Corporate Center
Brienner Strasse 18
80333 Munich
Federal Republic of Germany

A l'attention de : Matthias Mögerlein

copie : CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy-Les-Moulineaux
France
evelyne.lefort@caceis.com
CT-OST-ServicesFinanciers@caceis.com
ct-ost-referentiel@caceis.com

26 septembre 2014

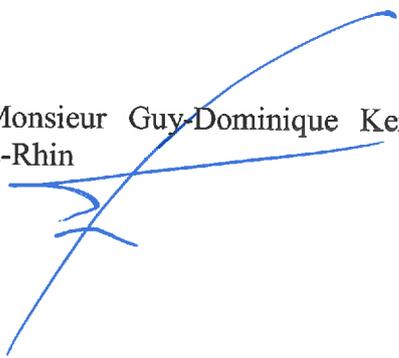
A l'attention de : Evelyne LEFORT

Nous vous confirmons avoir reçu les Conditions d'Emission relatives à une Tranche de Titres (les "Titres") dans le cadre du Programme d'émission de titres cité en référence contenues dans le courrier électronique que vous nous avez adressé le 24 septembre 2014 avec en copie l'Agent Financier.

Nous confirmons l'exactitude de cette information, autorisons Bayerische Landesbank et lui demandons de préparer les Conditions Définitives en français correspondant aux Titres et de mettre en œuvre, le cas échéant, toute autre action relative à ces Titres conformément au Contrat de Service Financier.

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Représenté par : Monsieur Guy-Dominique Kennel, Président du Conseil général du Département du Bas-Rhin





Pôle Ressources
Direction des Finances et de
la Commande Publique
Service du Budget et de la
Dette

Strasbourg, le 26 SEP. 2014

Affaire suivie par : Jean-François BAUM
Tél. : +33 3 88 76 66 51
Fax : 03 88 76 68 59
Mél. : jean-francois.baum@cg67.fr

Monsieur le Préfet de la Région Alsace
 Préfet du Bas-Rhin
 Direction des élections, des affaires
 juridiques et des finances locales
 Bureau des affaires juridiques
 A l'attention de Monsieur INGERT
 5, place de la République
 67073 STRASBOURG CEDEX

BORDEREAU D'ENVOI

Objet : Contrôle de légalité.

Désignation des pièces	Nombre	Observations / Remarques
<p>Dans le cadre du programme EMTN du Département du Bas-Rhin, veuillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La lettre d'adhésion d'agent placeur de la Bayerische Landesbank. ➤ La confirmation d'une émission du Département du Bas-Rhin de 12M€ sur 10 ans réalisée avec l'agent placeur Bayerische Landesbank. ➤ Les conditions définitives de l'émission de 12M€ sur 10 ans (souche n° 2014-1) 	<p>2</p> <p>2</p> <p>2</p>	<p>Transmis pour contrôle de légalité (loi n° 82-623 du 22 juillet 1982).</p> <p>Bordereau transmis en deux exemplaires dont l'un est à retourner, A TITRE D'ACCUSE DE RECEPTION à l'adresse suivante : Département du Bas-Rhin Direction des Finances et de la Commande Publique Service du Budget et de la Dette 67964 STRASBOURG CEDEX 9</p>



Pour le Président
 Le Directeur Adjoint des Finances et
 de la Commande Publique

Jonathan BISOT-LEFEBVRE

LETTRE D'ADHESION D'AGENT PLACEUR

A : Département du Bas-Rhin
Place du quartier blanc
67000 Strasbourg
(l' "Emetteur ")

A l'attention de : Vladimir DOLIQUE,
Jonathan BISOT-LEFEBVRE et
Jean-François BAUM

24 septembre 2014

Messieurs,

**Programme d'émission de titres (Euro Medium Term Note Programme) du
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
de 750.000.000 d'euros**

Nous faisons référence au Contrat de Placement entre l'Emetteur, les Agents Placeurs et l'Arrangeur mentionnés audit contrat (le "**Contrat de Placement**") en date du 4 juillet 2014 relatif au Programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Note Programme*) cité en référence. Les termes employés dans la présente lettre ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat de Placement.

Nous vous confirmons avoir reçu les documents suivants :

- (i) une copie des Contrats et du Prospectus de Base ;
- (ii) une copie des documents auxquels il est fait référence dans la Clause 9.2 du Contrat, ainsi que nous l'avons demandé ;

et être satisfaits du contenu de ces documents ou reconnaître les avoir reçus.

Pour les besoins du Contrat de Placement, nos coordonnées sont les suivantes :

Bayerische Landesbank
Corporate Center
Brienner Strasse 18
80333 Munich
Federal Republic of Germany

Téléphone : +49 (0)89 2171-23402
Fax : +49 (0)89 2171-23439
Email : matthias.moegerlein@bayernlb.de

A l'attention de :

Matthias Mögerlein
0100-/-1000- Legal Services
-1051- New Issues Documentation & Legal
Advice, ABS Legal Matters

Nous confirmons que, à partir du 24 septembre 2014, nous exercerons les fonctions d'Agent Placeur au titre de l'émission d'obligations, par le Département du Bas-Rhin, d'un montant de EUR 12.000.000, au taux de 1,635% l'an, arrivant à échéance le 30 septembre 2024 et ayant pour numéro de Tranche 2014-1 et de Souche 1 conformément aux termes de la Clause 13.3 du Contrat de Placement.

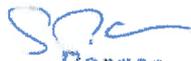
Cette lettre sera régie et interprétée conformément au droit français.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer votre accord sur les termes de cette lettre en nous retournant un original dûment contresigné.

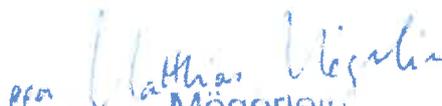
Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

BAYERISCHE LANDESBANK

Représenté par :


Rosner

Legal Counsel

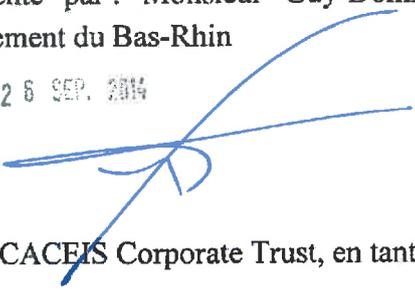
ppa 
Matthias Mögerlein
Legal Counsel

Nous vous confirmons les termes de la lettre ci-dessus.

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Représenté par : Monsieur Guy-Dominique Kennel, Président du Conseil général du Département du Bas-Rhin

Date: 26 SEP. 2014



copie : CACEIS Corporate Trust, en tant qu'Agent Financier

